

Comptabilité

GUIDE DES TRAITEMENTS DE FIN D'ANNEE

Contrôle des données comptables

Il est nécessaire de contrôler les données du menu Structure et les écritures comptables saisies avant la génération des à-nouveaux et la clôture de l'exercice.

- Il faut vérifier le type de report pour chaque compte général car le progiciel s'appuie sur cela pour générer les à-nouveaux.
- Il est recommandé d'effectuer le lettrage des comptes tiers.
- Les journaux de situation ne doivent comporter aucune écriture car ces derniers ne peuvent pas être clôturés.
- Pour les journaux de caisse, il est nécessaire de vérifier que le compte de caisse ne soit jamais créditeur. Pour cela, il est possible d'imprimer le contrôle de caisse disponible dans le menu Etat. Si le compte de caisse est créditeur, il sera obligatoire de procéder aux ajustements nécessaires. Dans le cas contraire, il sera impossible de clôture le journal de caisse.
- Il faut vérifier que toutes les écritures d'inventaires (charges constatées d'avance, produits non encore facturés, ...) sont saisies dans le fichier comptable.

Intégration des écritures comptables

Il est nécessaire de vérifier que toutes les données des autres progiciels ont été intégrées à la comptabilité. Cela concerne les écritures comptables en provenance de la Gestion Commerciale, Paie, Moyens de Paiement, Immobilisations ou toute autre application générant des écritures comptables.

Sauvegarde de la base de données

Il est fortement conseillé de réaliser une sauvegarde de votre base SQL. En effet, les opérations suivantes sont irréversibles. Si les modifications doivent être effectuées après la clôture des écritures, il sera obligatoire de repartir de la sauvegarde.

Vous pouvez réaliser la sauvegarde directement depuis votre application menu **Fichier / Outils / Sauvegarder ma société.**



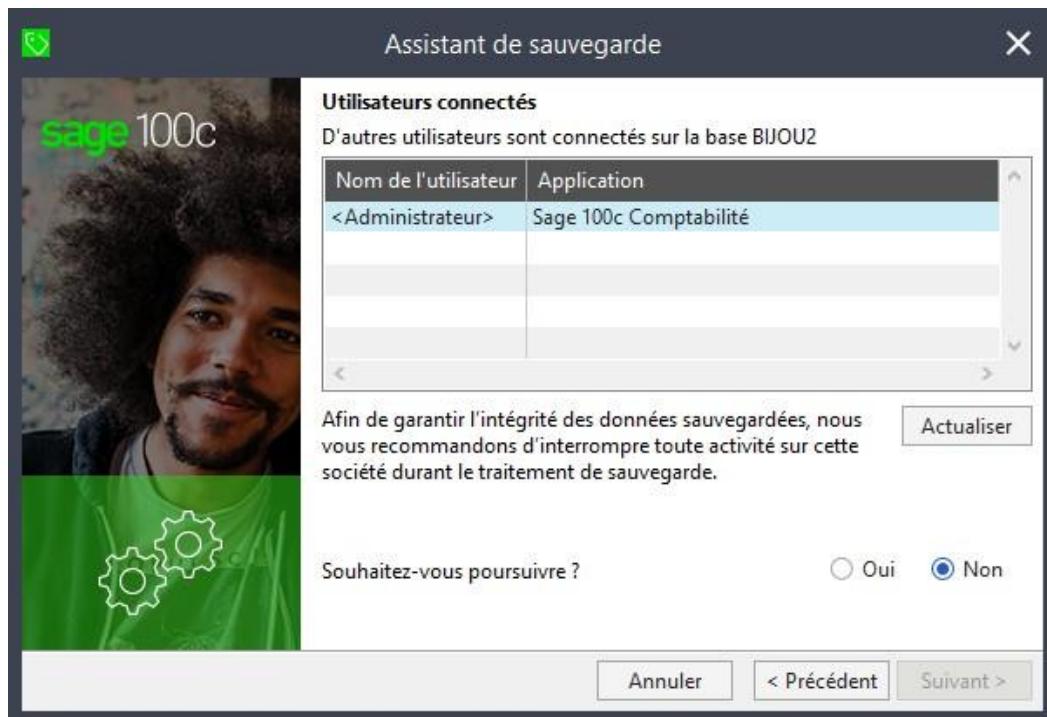
Cette fonction n'est accessible qu'avec un utilisateur ayant un profil Administrateur

Lorsqu'on choisit le menu "Sauvegarder ma société", un assistant s'ouvre.

Sur le premier écran, l'assistant avertit que la sauvegarde va être toutes applications confondues. Il rappelle aussi qu'il est fortement recommandé de sauvegarder ce fichier sur un support externe



Ensuite, un message d'alerte non bloquant, montre si un utilisateur est connecté ou si un traitement est lancé (exemple : requête SQL) sur la base.



Le serveur SQL et la base de données à sauvegarder sont renseignés et non modifiables. La base sauvegardée est la société actuellement ouverte.

Le nom du fichier de sauvegarde est, lui, modifiable. Par défaut il est formaté sur le modèle suivant :
[Nom de la société_Date format : AAAAMMMJJ]

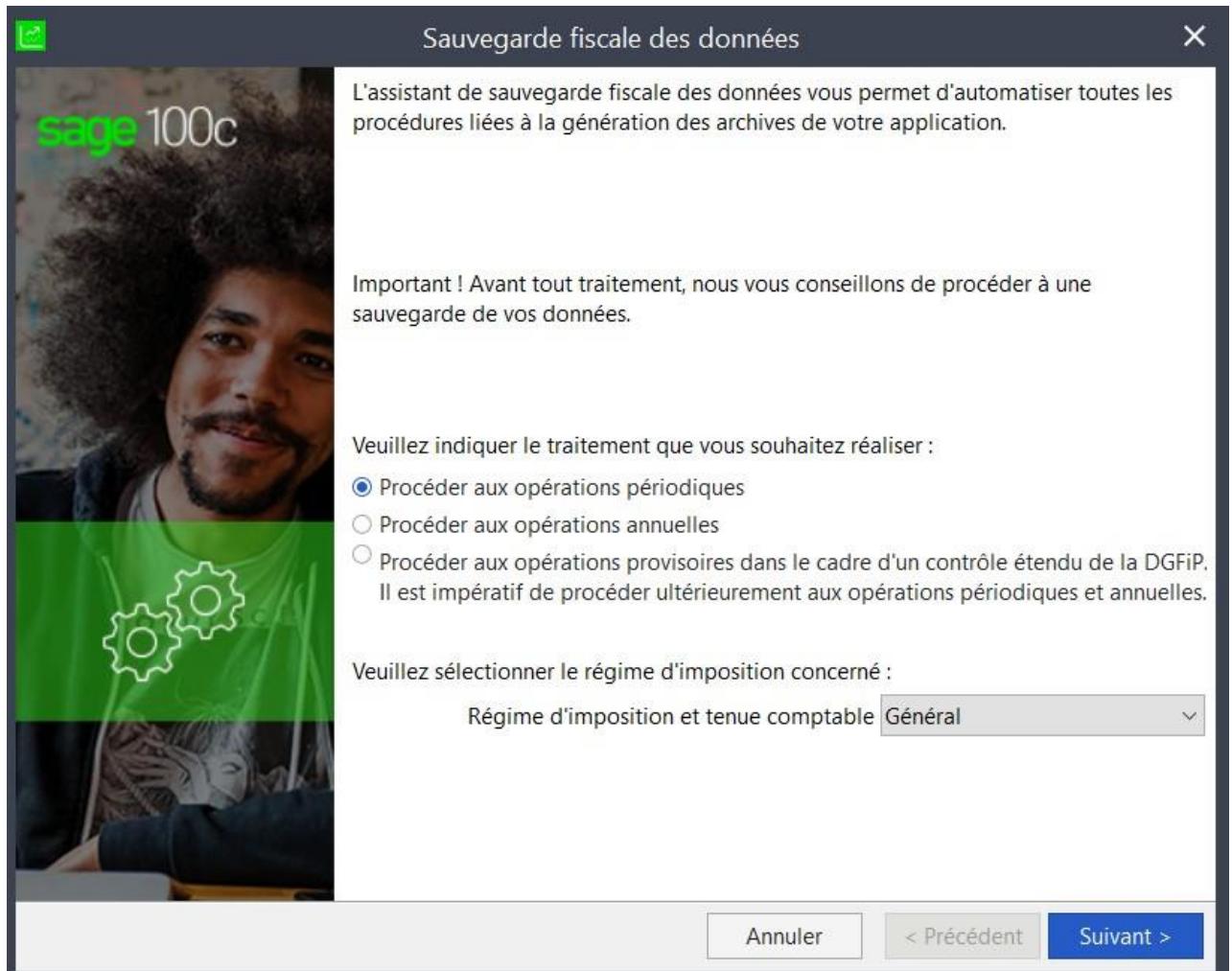


Sauvegarde fiscale des données

Cette fonction est accessible via le menu **Traitement / Fin d'exercice / Sauvegarde fiscale des données**.

3 traitements sont possibles dans le logiciel de Comptabilité :

- Les opérations périodiques
- Les opérations annuelles
- Les opérations provisoires dans le cadre d'un contrôle étendu de la DGFIP.



Les opérations périodiques :

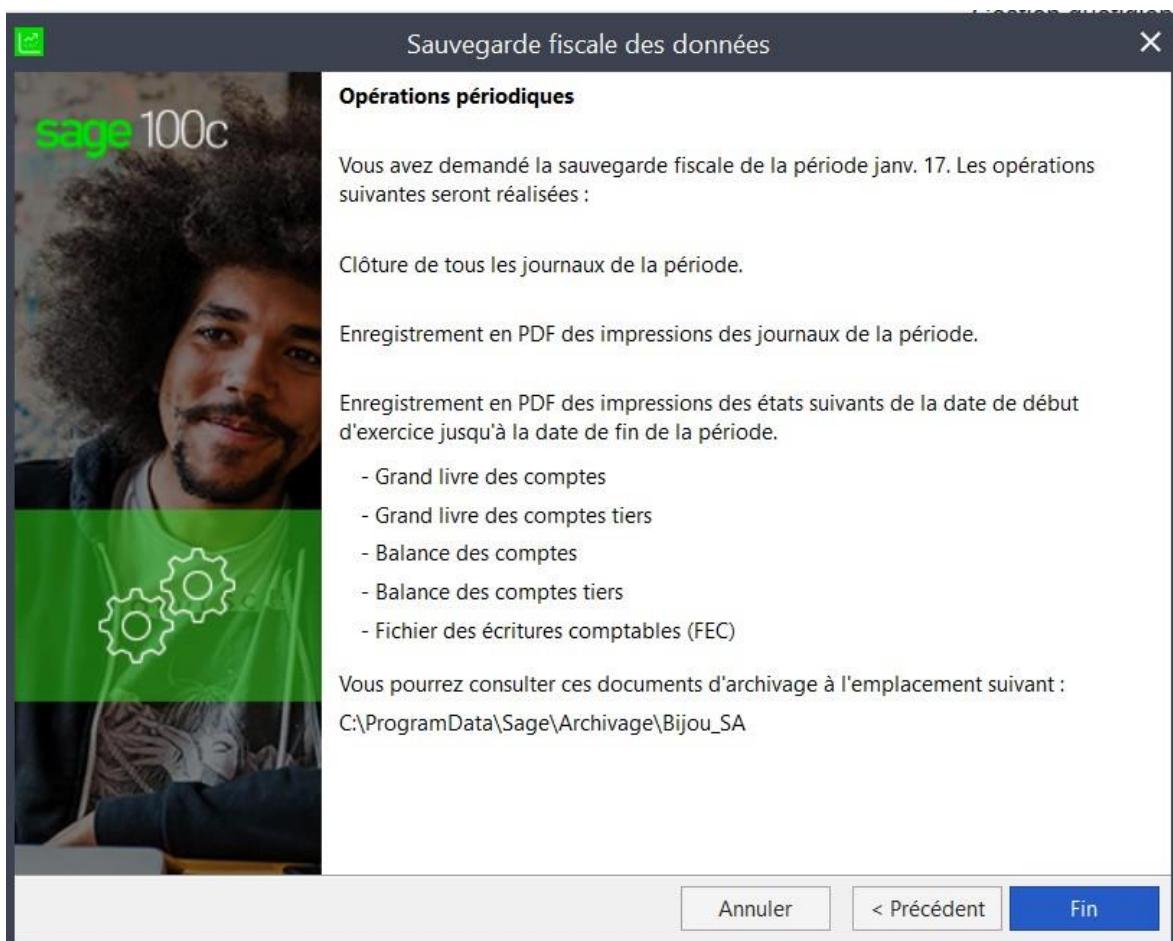
A effectuer directement après votre déclaration de taxes. Elle concerne la période située avant la période correspondant à la date de votre déclaration de taxes.

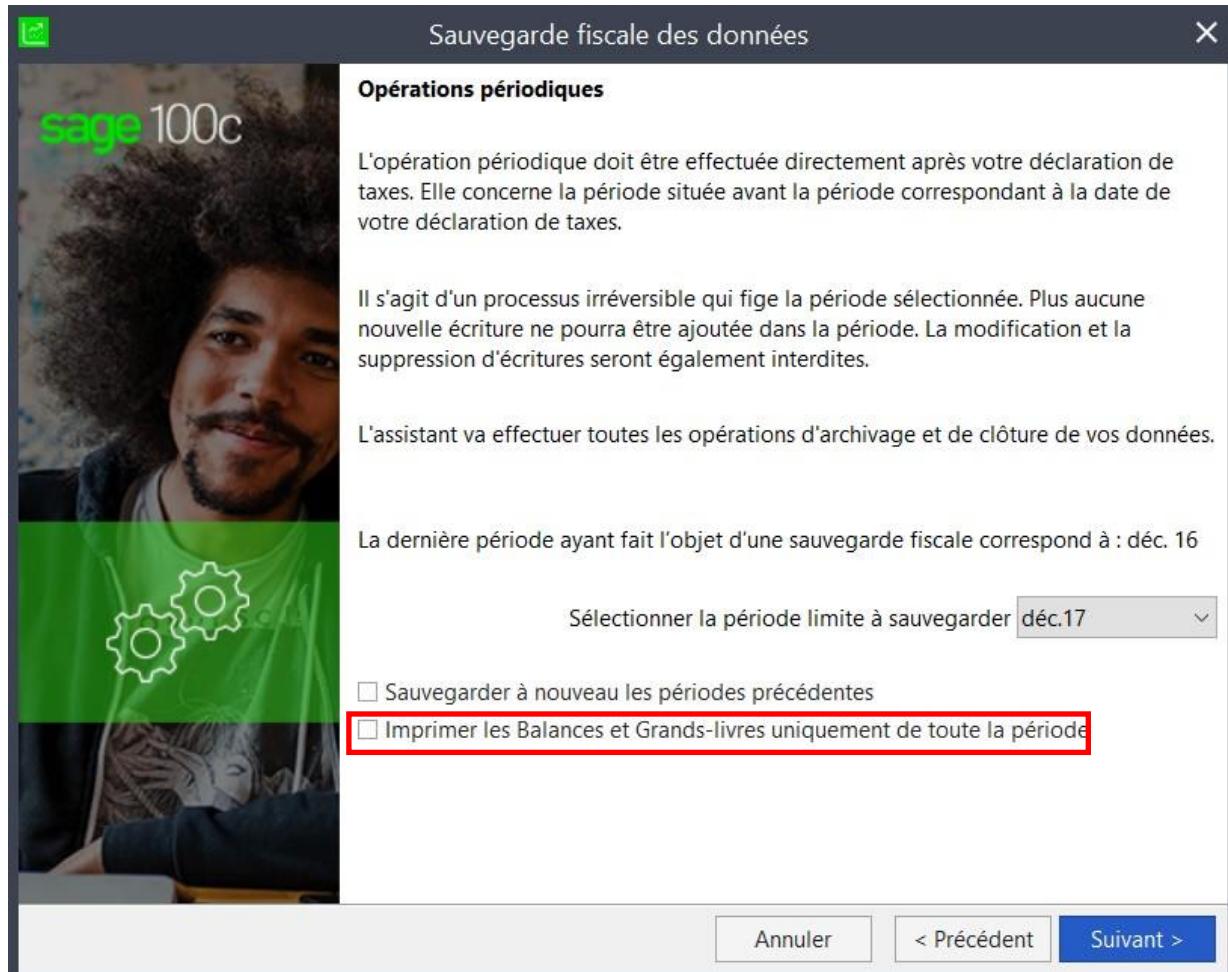
Il s'agit d'un processus irréversible qui fige la période sélectionnée. Plus aucune nouvelle écriture ne pourra être ajoutée dans la période. La modification et la suppression d'écritures seront également interdites.

Dans ce cadre, voici les opérations réalisées :

- Clôture de tous les journaux
- Enregistrement en PDF des impressions des journaux de la période
- Enregistrement en PDF des états suivants ;
 - Grand livre des comptes et des comptes tiers
 - Balance des comptes et des comptes tiers
- Fichier des écritures comptables (FEC)

Les documents sont archivés dans le répertoire archivage (*personnalisable dans le menu Fenêtre / Personnaliser / Répertoires*).





Si vous réalisez le traitement une fois par an, et pour gagner en efficacité, cochez la case « **Imprimer les balances et grands livres uniquement de toute la période** ».

Les opérations annuelles :

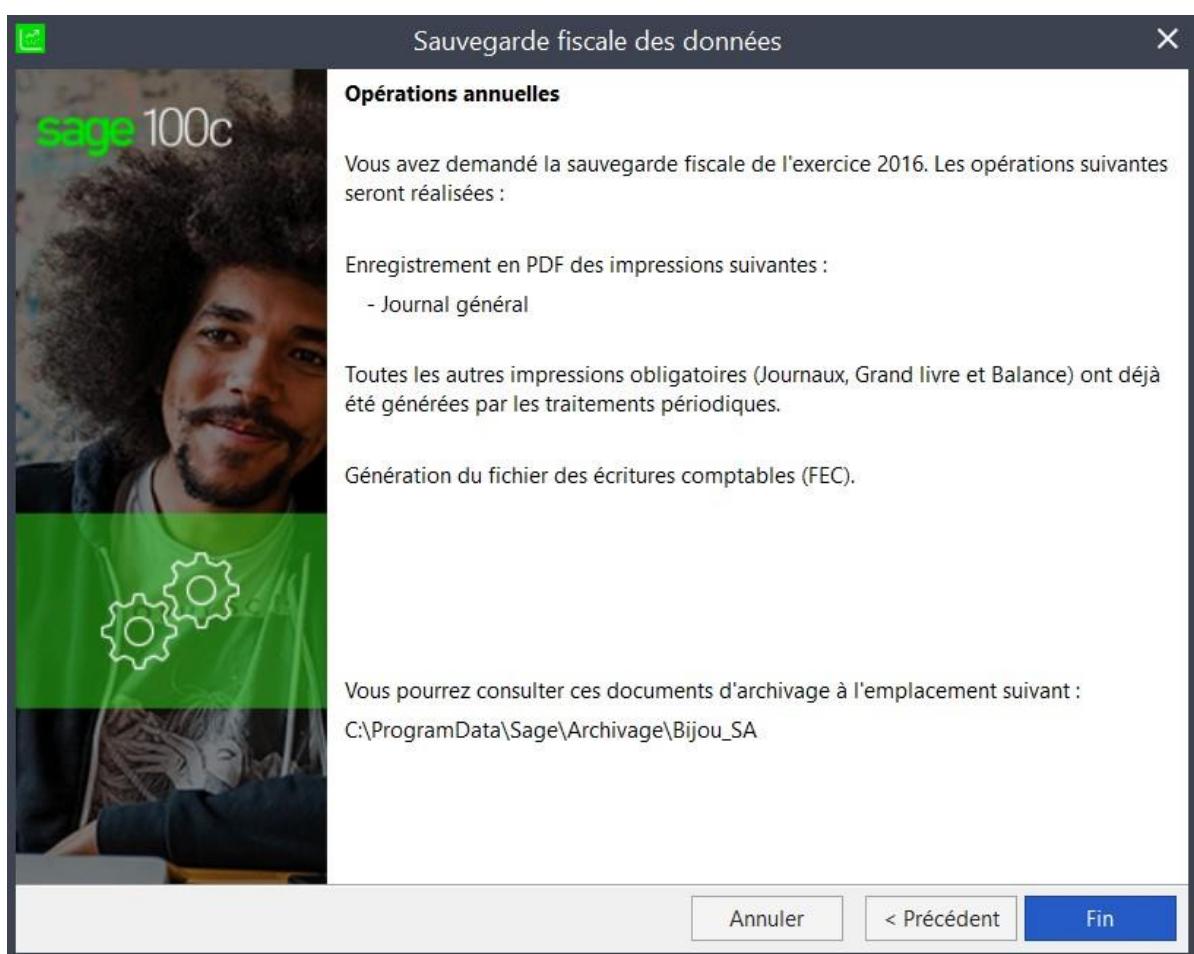
Il est nécessaire d'avoir procédé aux opérations périodiques avant.

Il s'agit d'un processus irréversible qui **fige la totalité de l'exercice**. Plus aucune nouvelle écriture ne pourra être ajoutée dans l'exercice. La modification et la suppression d'écritures seront également interdites.

Dans ce cadre, voici les opérations réalisées :

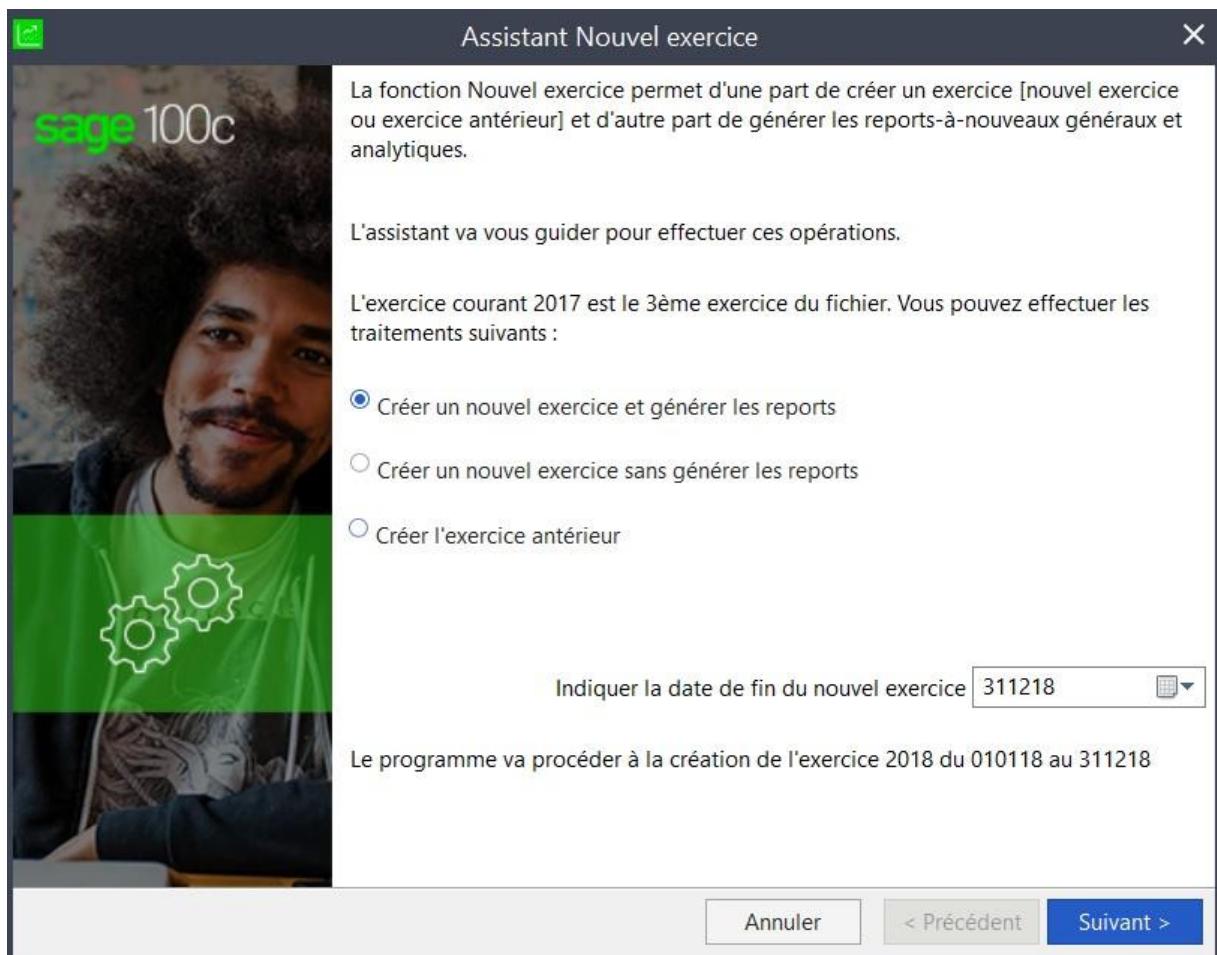
- Enregistrement en PDF des impressions du journal général
- Fichier des écritures comptables (FEC)

Les documents sont archivés dans le répertoire archivage (*personnalisable dans le menu Fenêtre / Personnaliser / Répertoires*).



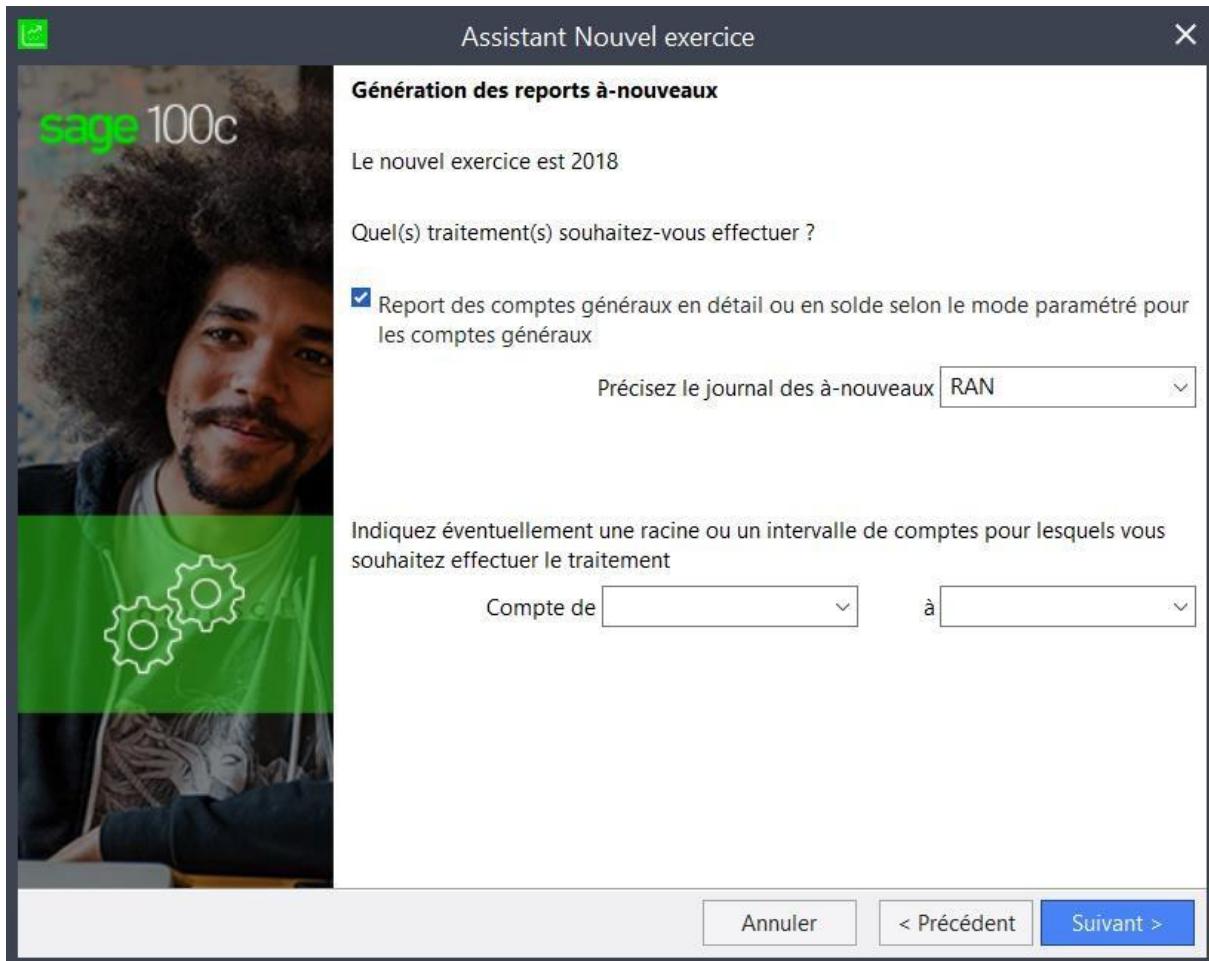
Génération des reports à nouveaux définitifs

Il est nécessaire de générer les à-nouveaux définitifs vers l'exercice suivant à partir du menu Traitement / Fin d'exercice / Nouvel exercice.



Ce premier écran permet de définir le traitement à effectuer. Vous avez la possibilité de :

- Générer les reports : il vous sera demandé d'indiquer une date de fin d'exercice.
- Créer l'exercice antérieur : il vous sera demandé d'indiquer une date de début d'exercice.
- Ne pas générer les reports : il vous sera demandé d'indiquer une date de fin d'exercice et le bouton Fin apparaîtra.

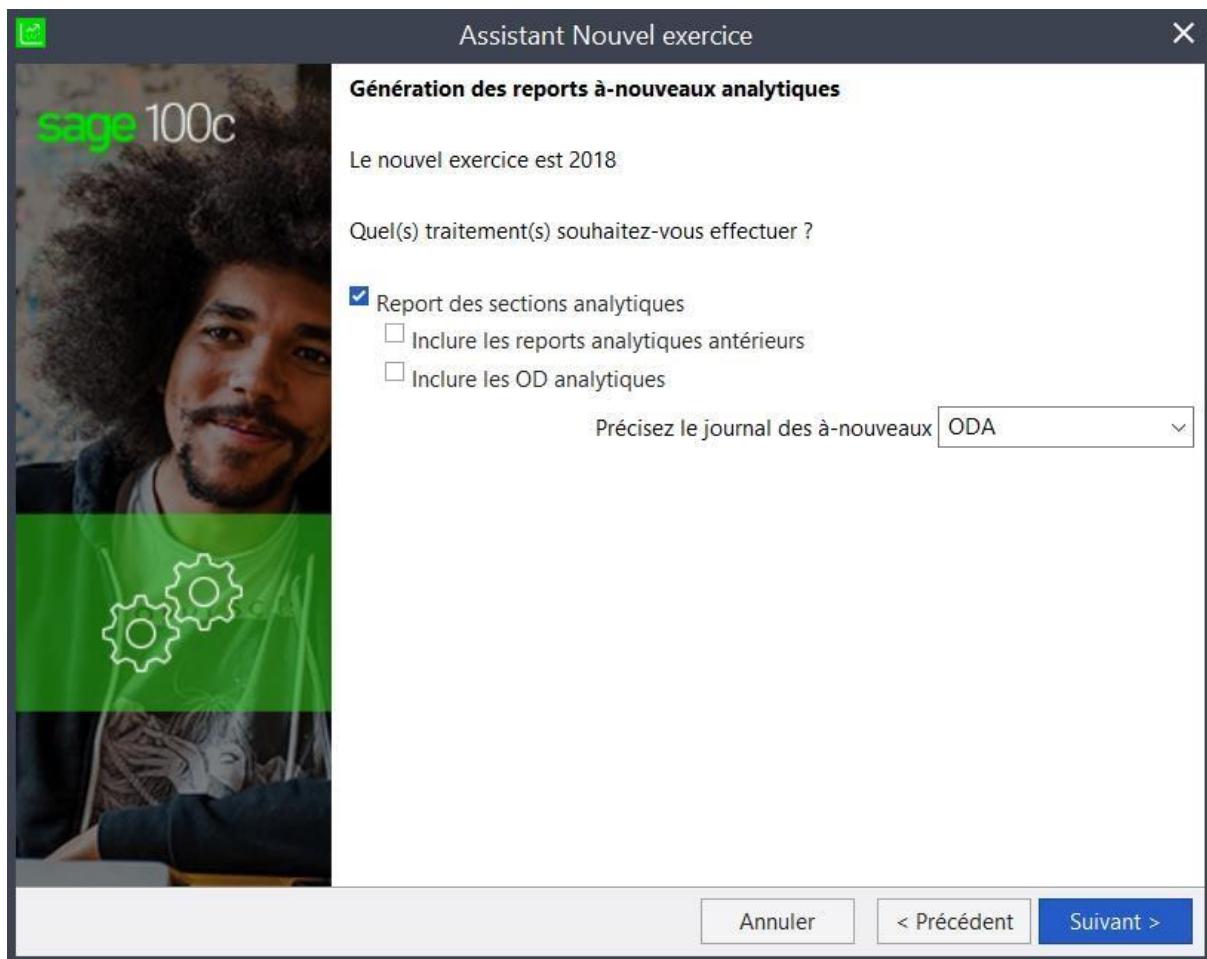


Préciser le code journal des à-nouveaux, sur lequel les écritures seront reportées.

Il est possible de sélectionner un code journal de type Général.

Pour que le programme propose par défaut le code journal, il faut le renseigner dans le **menu Fichier / Paramètres sociétés / Exercices / Reports à-nouveaux**.

Vous pouvez préciser une fourchette de numéros de comptes en dessous. Dans le cadre de la génération définitive des reports à nouveaux, il n'est pas nécessaire de réaliser une sélection sur les comptes généraux.

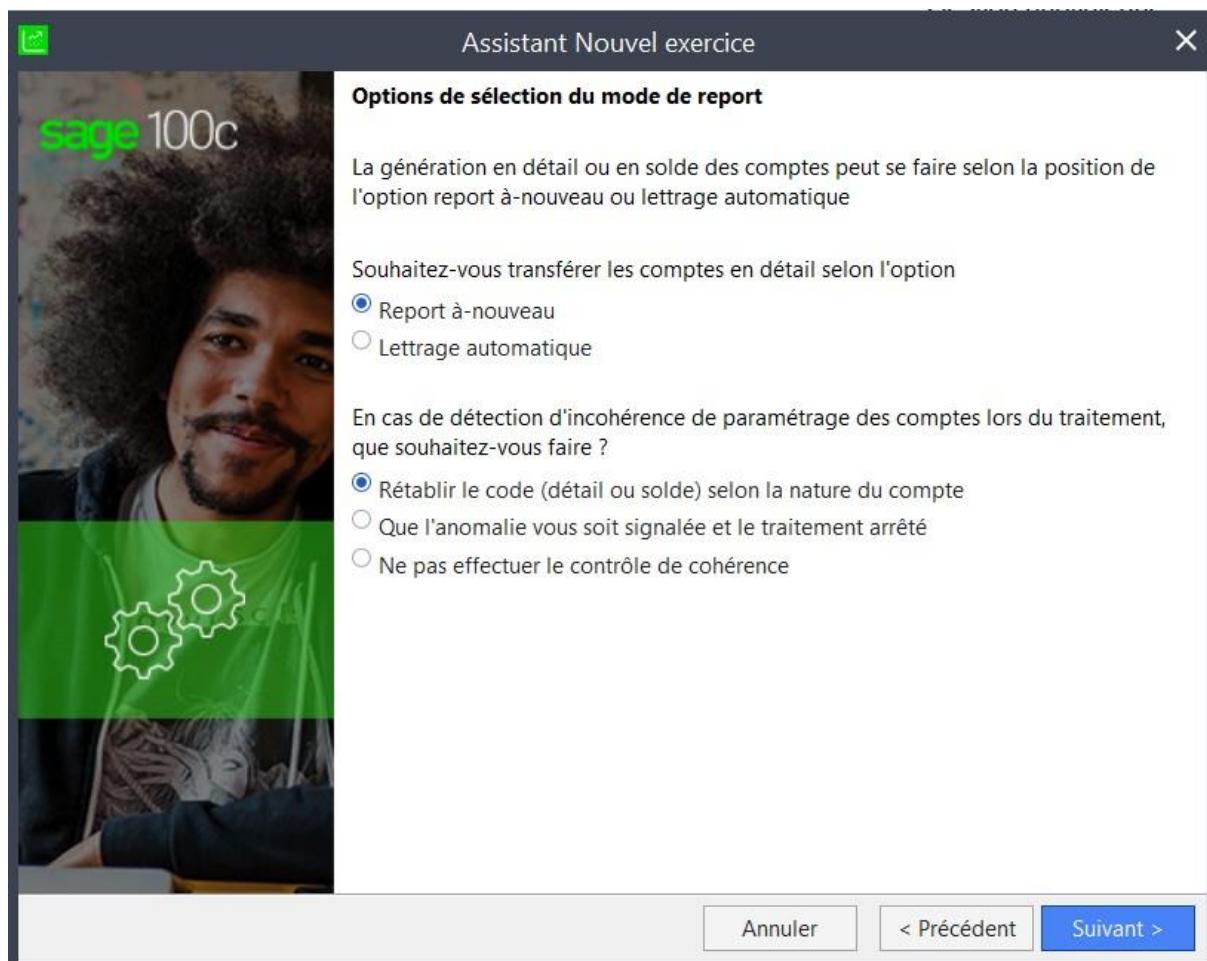


Cet écran permet de préciser si vous souhaitez reporter les sections analytiques. Si oui, il faut préciser le journal de report à-nouveaux pour l'analytique.

- Inclure les reports analytiques antérieurs : cette option permet de tenir compte des écritures analytiques d'à-nouveaux pour la génération des nouveaux reports.
- Inclure les OD analytiques : cette option permet de tenir compte des écritures d'OD analytiques pour la génération des nouveaux reports.

Pour que le programme propose un journal par défaut, il faut le paramétrier dans **Fichier / Paramètres société / Exercices**. Le journal doit être créé dans le menu **Structure / Code journaux analytiques**.

Note : Seuls les comptes généraux et les sections analytiques ayant l'option « Autoriser le report analytique » de cochée sont concernés par cette fonction.



Le programme propose deux modes de report des à-nouveaux :

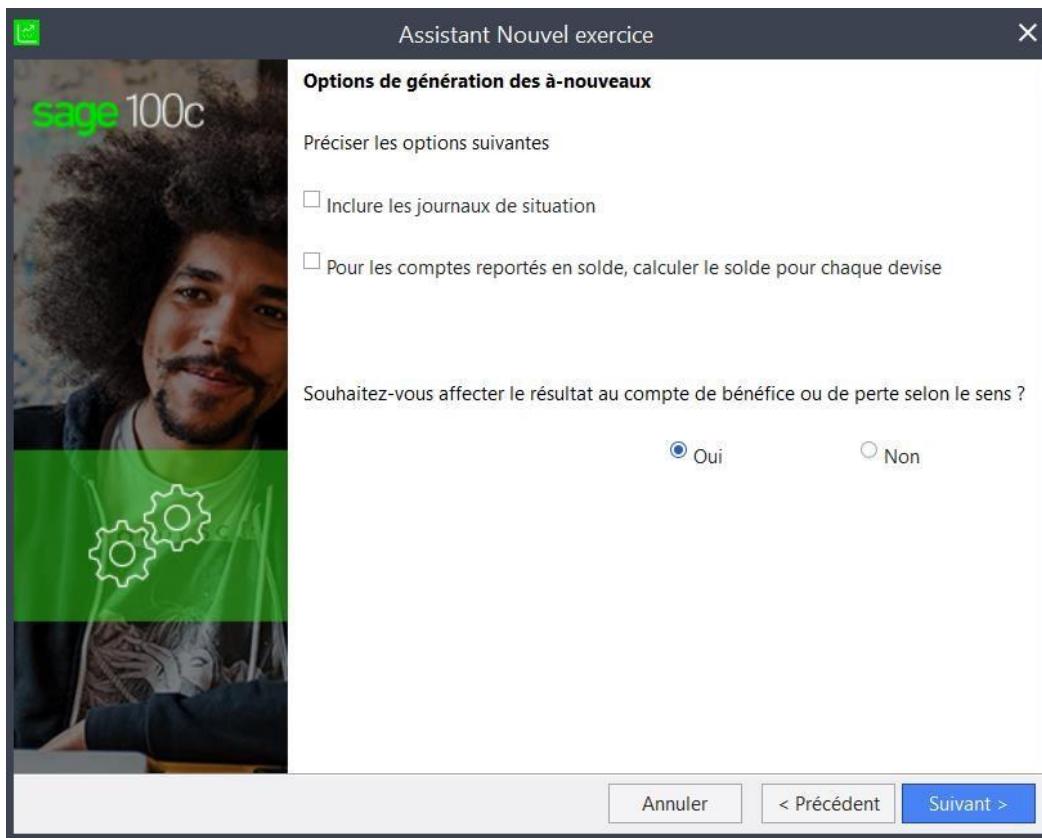
- **Report à-nouveau** : par défaut, le programme transfert les comptes selon le code report à-nouveau paramétré dans la fiche de chaque compte général. Seuls les comptes ayant un report à-nouveau (en détail ou en solde) seront reportés sur l'exercice suivant.
- **Lettrage automatique** : si ce mode de report est choisi, les comptes généraux pour lesquels "Lettrage automatique" est coché seront reportés en détail et tous les autres comptes seront repris en solde.

Si vous choisissez comme mode de report "Report à-nouveau", vous pouvez indiquer au programme le traitement à effectuer s'il détecte une incompatibilité entre le code report et la nature paramétrée dans la fiche du compte. Les options ci-dessus sont accessibles :

- **Rétablissement le code (détail ou solde) selon la nature du compte** : cette option est proposée par défaut. Le programme génère les écritures d'à-nouveau en reprenant le code report compatible avec la nature du compte. (Fichier / Paramètres société / Comptes généraux page Nature de compte).
- **Que l'anomalie vous soit signalée et le traitement arrêté** : à la première incompatibilité rencontrée (entre le code report et la nature du compte), le

programme affiche un message signalant qu'une incohérence est détectée et que le traitement est arrêté.

- **Ne pas effectuer le contrôle de cohérence** : le programme génère les à-nouveaux sans aucun contrôle de cohérence entre les codes report et la nature des comptes



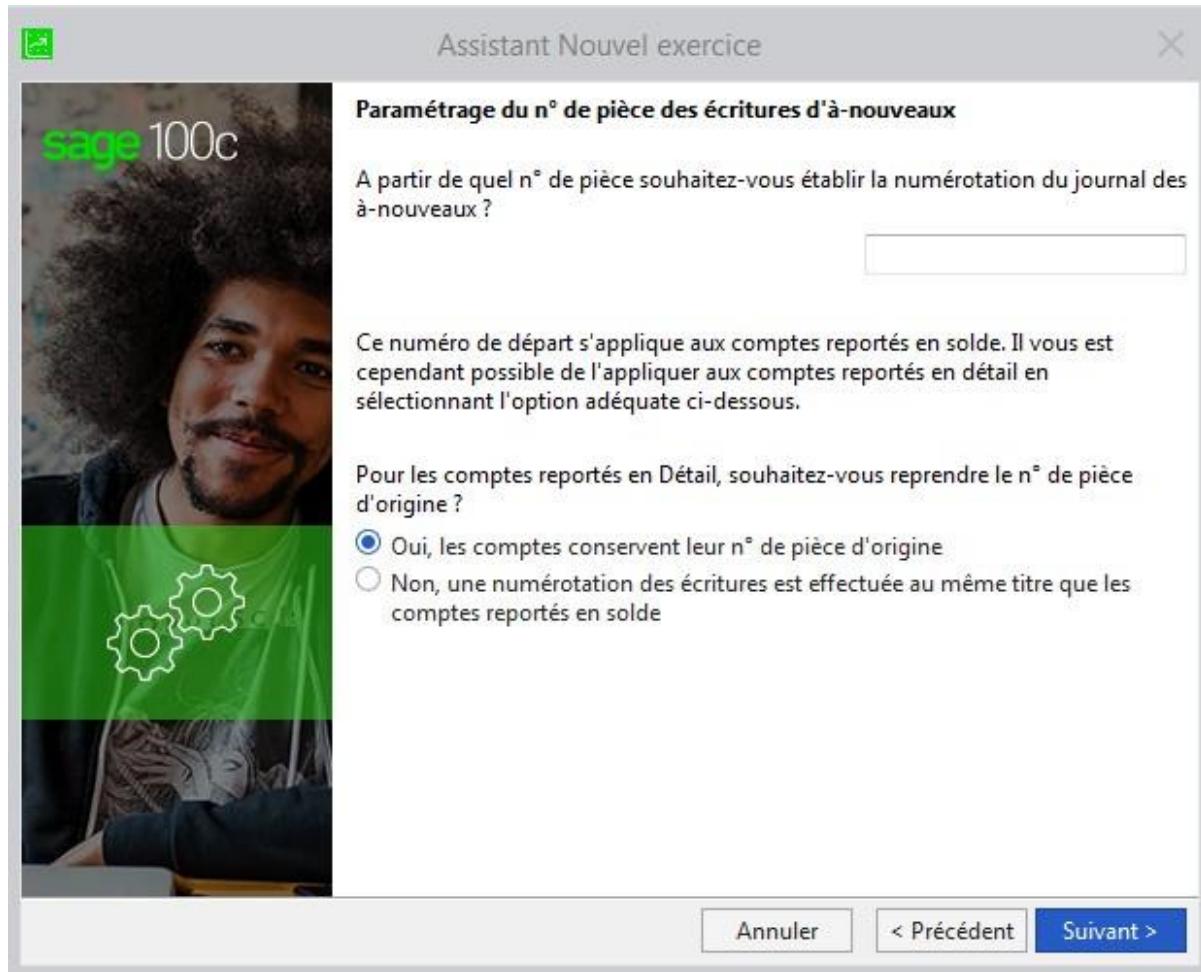
Inclure les journaux de situation : l'application prendra en compte ou non les écritures enregistrées dans les journaux de situation pour la génération des à-nouveaux.

Important ! pour la clôture définitive de l'exercice les écritures des journaux de situation devront être supprimées ou transférées dans un journal de type général.

Report en solde des comptes en devise : cette option permet de récupérer pour les comptes reportés en solde autant de ligne de report que de devises différentes utilisées pour le compte. Le report en solde des comptes en devises ne s'applique qu'aux comptes généraux de nature Banque ou Caisse dont l'option "Saisie devise" est cochée.

Affectation du résultat de l'exercice : dans cette fenêtre, il est possible ou non d'affecter le résultat au compte de bénéfice ou de perte selon le sens. Il est nécessaire de renseigner les comptes Bénéfice et Perte dans Fichier / Paramètres société / Exercices / Reports à-nouveaux.

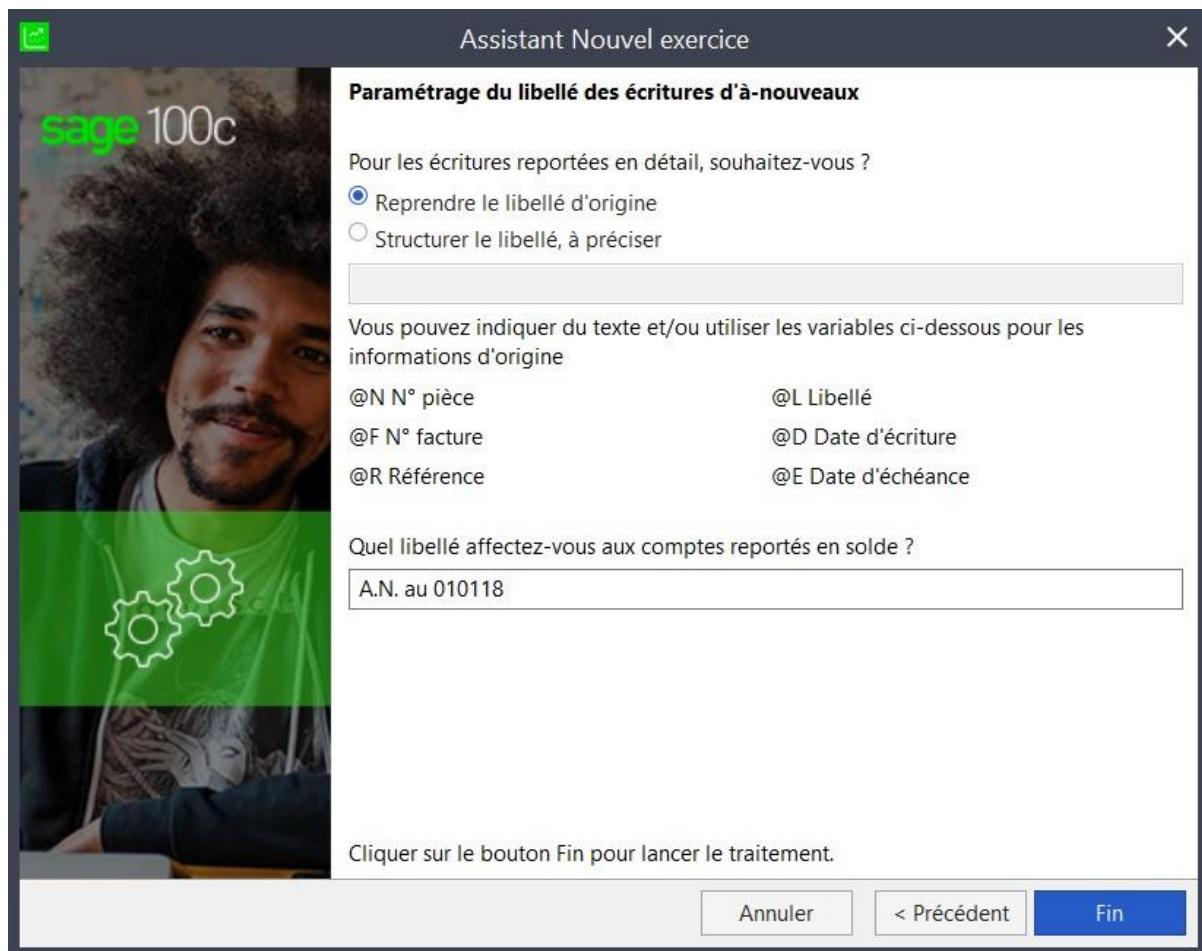
Note : Toutes les écritures d'à-nouveaux sont soldées par le compte de bilan d'ouverture. Ce même compte est ensuite soldé par le compte Bénéfice ou Perte.



Note : Cette fenêtre n'est pas proposée si l'option 'Protéger la zone N° de pièce' est cochée dans Fichier / Paramètres société / Comptabilisation / Règles de saisie.

Dans la zone blanche, vous pouvez indiquer le premier **N° de pièce** que vous souhaitez affecter à la première écriture d'à-nouveau. Cette zone ne concerne que les comptes reportés en Solde.

Pour les comptes reportés en détail, vous avez la possibilité de **conserver le N° de pièce d'origine** ou de cocher la deuxième option qui permet d'indiquer au programme qu'il doit **suivre la numérotation des écritures reportées en solde**.



Cette option ne concerne que les **écritures reportées en Détail** et permet de structurer leur libellé :

- Reprendre le libellé d'origine : ainsi, les comptes reportés en détail conserveront leur libellé d'origine.
- Structurer le libellé : Le libellé reprendra des éléments en fonction du texte et/ou des variables indiquées (Voir possibilités dans la copie écran ci-dessus)
Exemple : @N @L reprendra dans la zone libellée le N° de pièce suivie du libellé.

Quant aux **comptes reportés en solde**, vous pouvez indiquer le libellé à leur affecter dans la zone blanche de cette fenêtre.

Le bouton Fin permet de lancer le traitement.

Génération du fichier d'écritures pour la DGFIP (Fichier FEC)

La règlementation relative aux comptabilités informatisées concerne tous les contribuables astreints à tenir et à présenter des documents comptables, dès lors que leur comptabilité est tenue, en tout ou partie, au moyen de systèmes informatisés et également lorsque ces systèmes participent directement ou indirectement à la justification d'une écriture comptable.

Les modalités sont décrites dans les bulletins officiels et articles des impôts :

- 13 L-1-06, N° 12 du 24/01/06
- 13 L-2-08 N° 30 du 06/03/08
- Article A 47 A 1 du LPF (Livre de procédures fiscales).

Depuis le 29 Juillet 2013, la D.G.Fi.P (Direction Générale des Finances Publiques) a modifié l'article A 47 A-1 du Livre des Procédures Fiscales, (cf. article sur <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027788276>).

Principalement, cette modification porte sur la fourniture d'un nouveau fichier avec des champs spécifiques et standardisés à fournir dans le cadre d'un contrôle de l'administration fiscale.

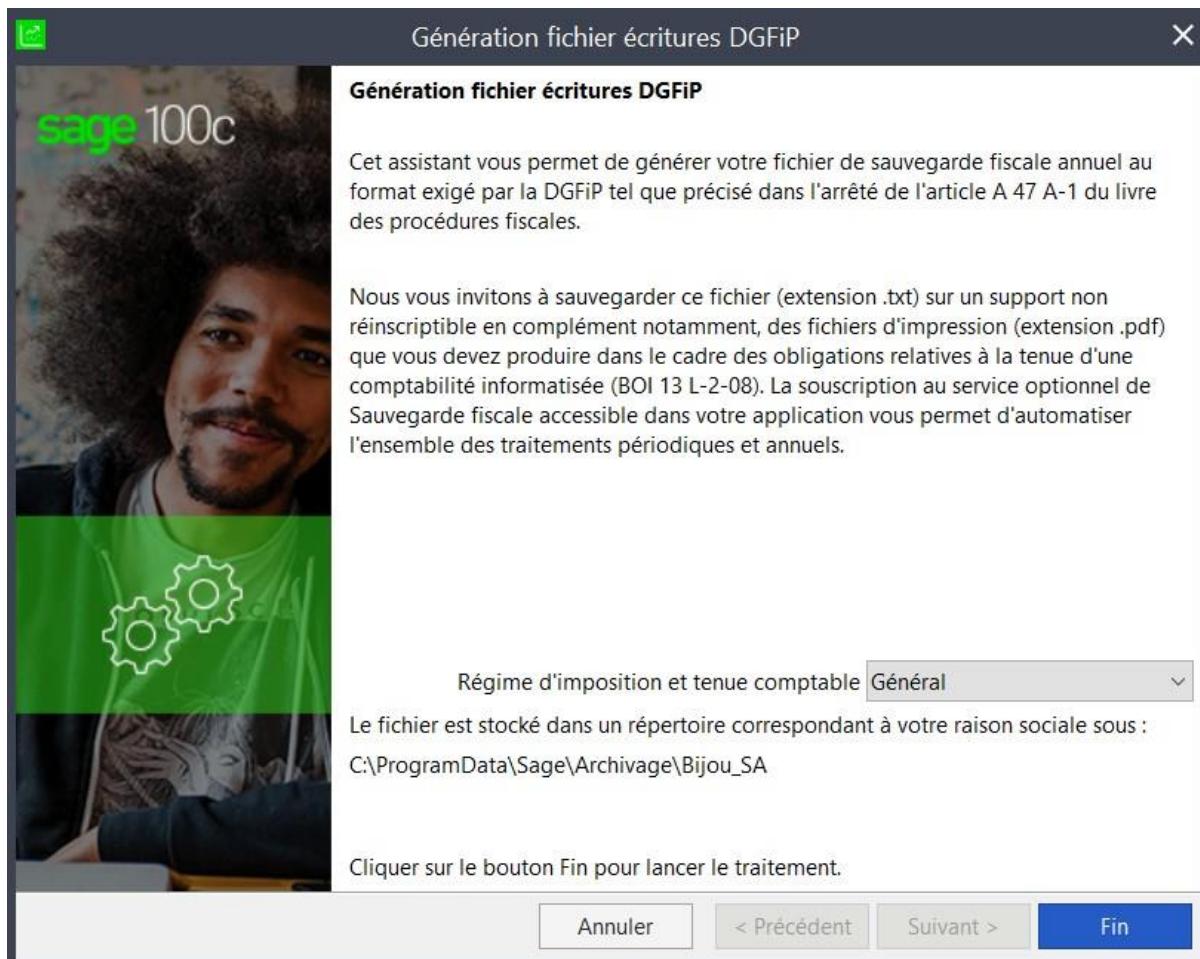
La production de ce fichier est **obligatoire pour tout contrôle de l'administration fiscale à compter du 1er Janvier 2014.**

Ceci s'applique donc de façon obligatoire pour les contrôles des années 2013 et suivantes, et facultative pour les années antérieures

Ce fichier des écritures comptables doit être remis sur un support non réinscriptible utilisant le système de fichiers UDF et/ou ISO 9660 (exemple CD-R ou DVD-R).

Tout au long de votre exercice, nous vous conseillons d'utiliser l'outil de pré-contrôle FEC disponible dans le menu **Etat / Analyse et contrôles.**

Pour générer ce fichier, il est nécessaire d'utiliser la fonction **Traitement / Fin d'exercice / Générateur fichier écritures DGFiP**.



Questions les plus fréquentes

Est-il possible de générer plusieurs fois les reports à nouveaux ?

Oui, il est possible de les générer autant de fois que souhaité.

Comment régénérer les reports à nouveaux ?

Pour régénérer les reports à nouveaux, il convient de se positionner sur l'exercice d'origine des écritures à l'aide du menu Fenêtre, puis de relancer la fonction Traitement / Fin d'exercice / Nouvel exercice.

Est-il possible de saisir des écritures sur l'exercice précédent alors que les à-nouveaux ont déjà été générés sur l'exercice suivant ?

Oui, pour cela, il est nécessaire de sélectionner l'exercice correspondant dans le menu Fenêtre. La saisie n'est autorisée que dans les journaux non clôturés ou clôturés partiellement. Il sera obligatoire de régénérer les reports à nouveaux afin que les nouvelles écritures soient prises en compte dans les à-nouveaux de l'exercice suivant.

Comment vérifier que le résultat présent dans le journal des à-nouveaux est correct ?

Le solde du journal des reports à-nouveaux est saisi sur le compte général d'ouverture (compte général renseigné dans les Paramètres sociétés / Exercices / Reports à nouveaux). Le montant doit correspondre au solde des comptes de gestion présent sur la dernière page de la balance des comptes généraux ou au résultat imprimé par le Bilan.

Que vérifier si le rapprochement bancaire n'est plus correct sur le nouvel exercice ?

Au 1er jour de l'exercice N, le solde relevé dans le rapprochement bancaire manuel est différent du solde relevé du rapprochement bancaire manuel au dernier jour de N-1.

L'incohérence résulte d'un des points suivants :

- Il reste des écritures non rapprochées sur N-2.
- Des écritures sur le compte de trésorerie ont été saisies dans un autre journal que celui de trésorerie sur l'exercice N-1 ou N-2.
- Le solde du compte de trésorerie au dernier jour de N-2 n'est pas égal au solde du compte de trésorerie au 1er jour de l'exercice N-1.

Note : Nous pouvons intervenir dans le cadre d'une Prestation à Distance pour détecter la cause de l'erreur. N'hésitez pas à nous rapprocher de notre support.

Que doit-on faire avec les écritures de situation ?

Les écritures de situation ne peuvent pas être clôturées car, comme le nom l'indique, les écritures de situation servent à réaliser une situation en cours d'exercice. Il est donc nécessaire de les supprimer ou de les transférer dans un autre journal.

Pourquoi le journal de caisse refuse-t-il de se clôturer ?

Lors de la clôture des journaux, le message "le journal de caisse pour le mois xxx ne peut être totalement clôturé car la caisse a été crééditrice pour cette période !" peut apparaître. Le progiciel vérifie que le solde de la caisse soit toujours débiteur. Il est donc nécessaire d'imprimer l'état de contrôle de caisse par le menu Etat pour localiser l'erreur et procéder aux ajustements.

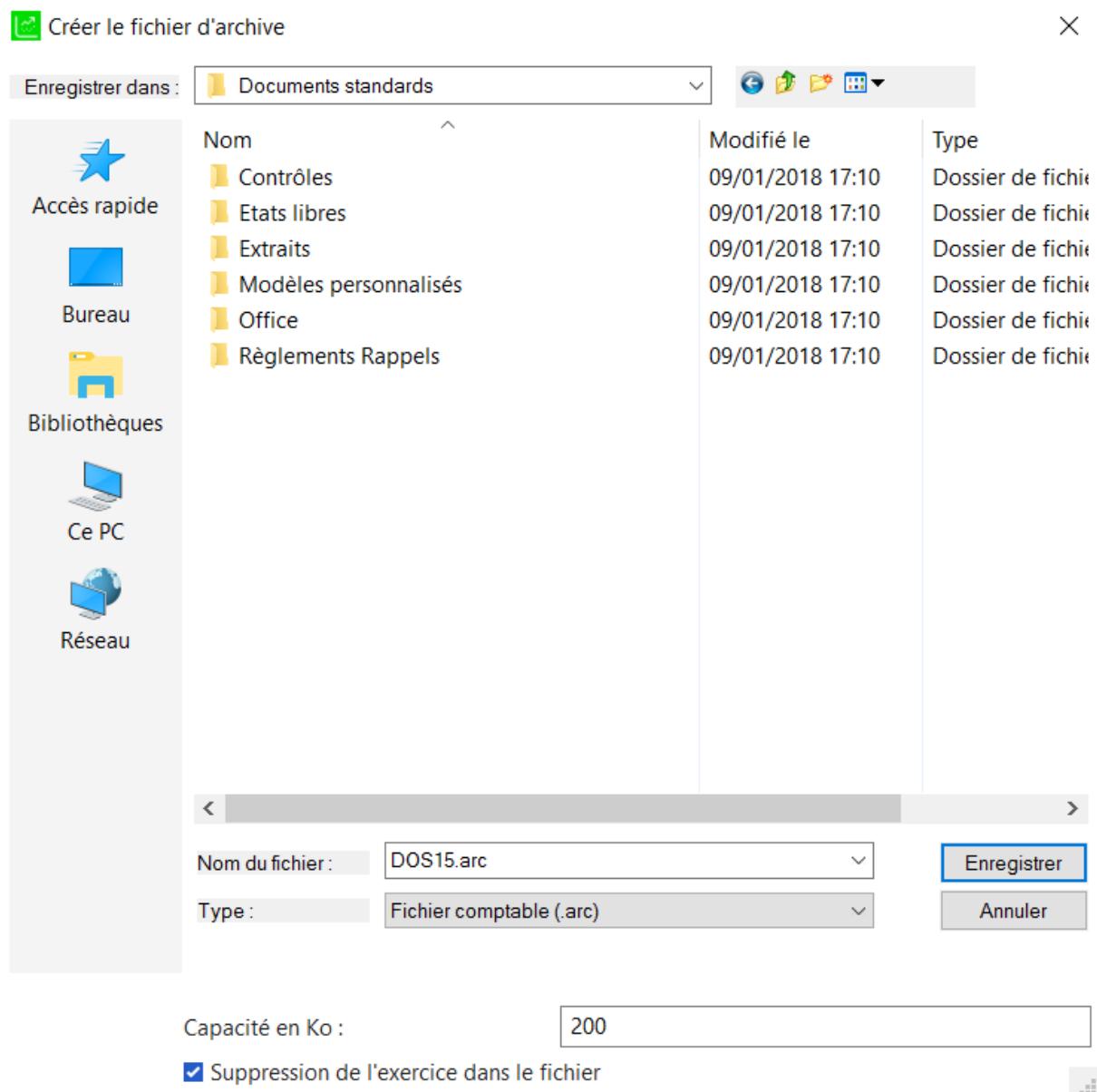
Comment purger les extraits de comptes bancaires ?

Il est possible de réaliser cette action par le menu Fichier / Outils / Purge des extraits. Notez également que les extraits appartenant à un exercice sont supprimés lors de la suppression de ce dernier.

Comment supprimer le premier exercice ?

Lorsqu'un exercice est clôturé et n'est plus utilisé, il est nécessaire de procéder à l'archivage de l'exercice. Il est fortement conseillé de réaliser une sauvegarde de votre base SQL. En effet, les opérations suivantes sont irréversibles. Si des modifications doivent être effectuées après la clôture de l'exercice, il sera obligatoire de repartir d'une sauvegarde.

Il est nécessaire de lancer la fonction par le menu Traitement / Fin d'exercice / Archivage du 1er exercice.



L'archivage **sans suppression de l'exercice** n'a aucune conséquence sur le fichier d'origine et permet de conserver les comparatifs N et N-1. Cependant **l'archivage avec suppression** supprime l'exercice du menu Fenêtre et ne permet plus aucun comparatif. Il est cependant possible de consulter et d'imprimer dans le dossier d'archive en l'ouvrant par le menu Fichier / Ouvrir.

Important ! Nous vous conseillons de personnaliser le nom du fichier en indiquant le nom de votre société puis l'année d'archivage. Ceci vous permet de vous assurer de créer une nouvelle base SQL. Si la base SQL existe déjà, un message d'erreur apparaîtra.